



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

**Avenant n°1 à la convention passée entre la Ville de NIORT et la
Communauté d'Agglomération de NIORT pour les charges
indirectes et de structures (informatique et de télécommunications)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010072001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Direction Générale

**Avenant n°1 à la convention passée entre la Ville de NIORT et la
Communauté d'Agglomération de NIORT pour les charges
indirectes et de structures (informatique et de
télécommunications)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération de NIORT, des modalités de calcul ont été retenues pour évaluer les charges indirectes et de structures qui conduisent à modifier le montant des charges établies, pour l'informatique et les télécommunications, au titre de l'année 2000 par délibération du 11 septembre 2000.

Pour permettre d'ajuster les charges relatives à l'informatique et aux télécommunications, de l'année 2000, en fonction des nouvelles bases de calcul, et de la mise en place en cours d'année des compétences liées à l'intérêt communautaire, un avenant à la convention initiale a été élaboré qui ramène le montant des prestations de 2.815.140 F à 2.025.000 F pour l'informatique et fixe à 1.533.750 F pour les télécommunications.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de NIORT et la Communauté d'Agglomération de NIORT.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)